

**Conditions de recrutement d'un employé H/F (attaché RH) conseiller pédagogique – formateur
administratif – aide à la synergie intracommunale et extracommunale :**

Coordonnées du P.O.

Nom : Administration Communale De Manhay

Adresse : Voie de la Libération, 4 à 6960 MANHAY

Adresse électronique: college@manhay.org

Coordonnées de l'école

Nom : Ecole Communale Fondamentale de Manhay

Adresse : Rue du Châtaignier, Harre, 14 à 6960 MANHAY

Numéro Fase du Pouvoir Organisateur : 1297

7 implantations scolaires :

- Impl. de Grandmenil, Rue A. Poncelet, Grandmenil, 1 à 6960 MANHAY
- Impl. de Dochamps, Rue du vieux Frêne, Dochamps, 24 à 6960 MANHAY
- Impl. d'Oster, Chemin des écoliers, Oster, 7 à 6960 MANHAY
- Impl. d'Odeigne, Rue du souvenir, Odeigne, 1 à 6960 MANHAY
- Impl. de Malempré, Rue Saint-Martin, Malempré, 35 à 6960 MANHAY
- Impl. de Vaux-Chavanne, Rue Villers de Chavan, Vaux-Chavanne, 13 à 6960 MANHAY
- Impl. de Harre, Rue du Châtaignier, Harre, 14 à 6960 MANHAY

Date présumée d'entrée en fonction : 01/10/2019

1) Profil de fonction :

- Aide aux enseignants ;
- Aide à la Direction dans le cadre des formations ;
- Support à la formation du personnel enseignant et communal ;
- Support à la synergie entre les différents enseignements ;
- Vision sur le développement des entreprises en terme de besoins à l'embauche ;
- Réalisation du diagnostic des besoins entre enseignants / élèves / direction.

2) Conditions générales d'admissibilité à la fonction

- Être Belge ou citoyen de l'Union européenne ou, pour les ressortissants hors Union Européenne, être en possession d'un permis de travail sauf dispenses art. 2 de l'AR du 09/06/1996 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins.

3) Conditions particulières d'accès à la fonction

- Etre en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court à orientation pédagogique ;
- Etre en possession d'une attestation de réussite de la formation initiale de directeur visée aux articles 17 et 18 du décret du 02/02/2007 fixant le statut des directeurs ;
- Avoir une formation de conseiller pédagogique ;
- Justifier d'une expérience en tant que Directeur des écoles communales de 5 ans au minimum ;
- Etre porteur de références ;
- Justifier d'une expérience dans le secteur privé ;
- Etre détenteur d'un permis B + véhicule ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils Word, Excel et Power Point.

4) Conditions d'exercice

La fonction s'exerce sous la responsabilité du Directeur général, du Collège communal et du Pouvoir Organisateur et la responsabilité fonctionnelle de l'échevin.

Elle nécessite des déplacements sur le territoire de la commune.

5) Conditions de réussite de l'examen

L'évaluation portera sur les compétences requises pour le poste.

Pour être lauréat de l'examen, le candidat devra obtenir au moins 70% des points au total.

L'examen consistera en une épreuve orale qui aura lieu le lundi 16 septembre 2019.

Le jury sera composé du Directeur général, du Bourgmestre, de deux Echevins dont l'Echevine de l'Enseignement et d'un Conseiller de la minorité.

Les organisations syndicales représentatives peuvent siéger comme observateurs lors de l'examen.

6) Echelle de rémunération et contrat

Personnel contractuel sur l'échelle barémique B1 (prise en compte de l'ancienneté éventuelle du secteur public et de maximum 6 ans du secteur privé, dans une fonction similaire).

Contrat à durée indéterminée à temps plein.

7) Candidatures

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 13 septembre 2019 à midi :

- par recommandé ou déposés contre accusé de réception

- et/ou par envoi électronique avec accusé de réception

à l'attention du Collège communal de Manhay – Voie de la Libération, 4 à 6960 MANHAY.

Le dossier de candidature comportera :

- un curriculum vitae

- une lettre de motivation

- un extrait de casier judiciaire – Modèle 2 (délivré depuis moins de 3 mois)

- un certificat de nationalité

- une copie des diplômes requis (voir les conditions particulières d'accès à la fonction)

Tout acte de candidature incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en considération.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Echevine de l'Enseignement, Madame Anne MOTTET (anne.mottet@manhay.org – 0498/26.11.33) et/ou au Bourgmestre Monsieur GENERET (marc.generet@manhay.org – 0475/54.13.01).

8) Publicité

L'appel à candidats sera publié aux valves communales et sur le site Internet de la Commune.
Le Conseil communal charge le Collège communal d'effectuer toute la procédure de recrutement en ce compris l'engagement.

Ladite délibération sera transmise aux autorités de tutelle.